

FRENE 66

Fédération pour les Espaces Naturels et l'Environnement – Pyrénées-Orientales
Membre de France Nature Environnement

Siège social : FRENE 66 - 16, rue Petite-la-Réal 66000-Perpignan
Tél. 04 68 34 98 26 Fax 04 68 34 61 80

ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration d'intérêt général de la restauration du cordon dunaire entre le Bourdigou et la Têt (communes de Torreilles, Ste Marie et Canet-en-Roussillon)

OBSERVATIONS de la FRENE 66

La restauration du trait de côte est un impératif écologique reconnu et il est devenu, avec l'irresponsabilité de l'urbanisation des communes concernées, un enjeu de sécurité publique comme l'a encore démontré la tempête « Gloria ».

La FRENE 66 se réjouit de voir que la Communauté de communes Perpignan-Méditerranée décide de mettre en œuvre en 2020 les modestes mesures préconisées officiellement dès 2003.

Elle constate cependant que le dossier est muet sur la décision déjà prise et autorisée par M. le Préfet de création du port de plaisance de Ste Marie au droit même de ce projet de restauration dunaire (arrêté préfectoral du 11/12/2019).

Les conséquences des ouvrages en mer et des implantations portuaires sont majeures dans les phénomènes d'érosion du littoral méditerranéen et la volonté politique de les limiter perd toute crédibilité lorsqu'on continue à durcir le trait de côte.

La FRENE ne peut que reproduire ce qu'elle écrivait lors de l'enquête publique de création du port de Ste Marie :

L'artificialisation galopante du département, notamment sur le littoral est fortement encouragée par les plans d'urbanisme, comme le Schéma de Cohérence territoriale de la Plaine du Roussillon qui n'envisage nullement de cesser de gaspiller les terres agricoles et naturelles. Tout particulièrement ces destructions sont le fruit de la poursuite sans fin d'aménagements touristiques et immobiliers afin de remplir les caisses de collectivités toujours aussi avides. Celles-ci n'envisagent nullement une autre perspective : musée, golf, port sont déclarés d'utilité publique alors que la crise environnementale et sociale n'est pas prise en considération.

Cette crise ne pourra que s'accroître avec le réchauffement climatique, d'autant plus que le territoire - qui facilite la spéculation immobilière, l'abandon des terres agricoles et l'imperméabilisation des sols - est devenu très fragile aux risques naturels.

La commune de Ste Marie après avoir gravement porté atteinte au site du Bourdigou par une urbanisation pavillonnaire trop proche du rivage ne peut prétendre - et avec elle la communauté de communes - restaurer les dunes avec des ganivelles et en même temps envisager leur destruction induite par le bétonnage d'un port de 1000 anneaux.

L'enquête présente devra mettre en évidence cette contradiction et souligner le risque de gaspillage d'argent public dans des mesures dont la pérennité n'est pas assurée.

Le 5 mars 2020
Le Président,
Marc MAILLET

